

XI

DISCOURS

PRONONCÉS

POUR LA DÉFENSE

DES INTÉRÊTS DE LA MARINE, DU COMMERCE

ET DES COLONIES

DANS LA DISCUSSION DE LA LOI DES SUCRES

PAR

M. LE BARON CHARLES DUPIN

PAIR DE FRANCE.

DEPARTEMENT DE LA GUYANE
BIBLIOTHEQUE
A. FRANCONIE
8° 5019 XI

POUR LA DÉFENSE
DES INTÉRÊTS DE LA MÉDECINE
ET DES DOCTEURS
DE LA RÉPUBLIQUE

DEPARTMENT DE LA GUAYNE
BIBLIOTHÈQUE
A. F. F. F.

2019

CHAMBRE DES PAIRS

SESSION DE 1843

DISCOURS

PRONONCÉ

POUR LA DÉFENSE

DES INTÉRÊTS DE LA MARINE, DU COMMERCE

ET DES COLONIES

DANS LA DISCUSSION GÉNÉRALE DU PROJET DE LOI SUR LES SUCRES

PAR M. LE BARON CHARLES DUPIN

PAIR DE FRANCE.

Séance du 26 juin 1843.

MESSIEURS LES PAIRS,

Il fut un temps assez rapproché des âges fabuleux, où les législateurs étaient des sages, et l'on en compta sept à la fois, c'était beaucoup ! Celui qui régla les destins du peuple de l'antiquité qui ressemblait le plus au peuple français, justifiait son œuvre en disant : J'ai proposé non pas les lois les meilleures que je pusse offrir à mes concitoyens, mais les meilleures qu'ils pussent accepter.

Cette pensée d'un homme d'État qui cherche avant tout l'utilité réelle et le bien pratique, doit servir aujourd'hui de règle à notre conduite, et décider notre vote en faveur du projet de loi soumis à votre discussion.

Pour moi, je le déclare, je viens appuyer ce projet ; non, certes, comme offrant la meilleure loi qu'on puisse concevoir en faveur des colonies et de la France ; mais seulement comme la loi la moins mauvaise que puisse accepter aujourd'hui l'opinion publique imparfaitement éclairée.

Depuis la paix générale, cet événement immense qui a changé la situation et les rapports des nations et de leurs

colonies, une lutte incessante et presque toujours passionnée, s'est perpétuée dans les esprits, sur la balance à tenir entre les intérêts continentaux, les intérêts maritimes et les intérêts d'outre mer.

Il était inévitable que, dans les premiers temps après la paix, les esprits des peuples et du Gouvernement fussent plus ou moins imprégnés des souvenirs et des préjugés enfantés par nos malheurs, et par les pertes subies pendant une période sanglante, qui n'avait pas duré moins d'un quart de siècle.

Nos colonies les plus vastes et les plus belles, nous les avons abandonnées par des traités, ou perdues, soit par la rébellion, soit par la conquête. Nous rentrions en possession d'un petit nombre d'établissements qui ne pouvaient nous consoler de n'avoir plus en notre possession la Louisiane, Saint-Domingue et l'île de France.

La marine militaire, après les funestes désastres d'Aboukir et de Trafalgar, n'avait pas pu se relever. Pendant la guerre, des avantages brillants, mais partiels, dans les mers d'Europe et de l'Inde, avaient suffi pour la gloire d'un petit nombre de capitaines. Mais l'ensemble de la force était détruit ; l'expérience active et consommée avait disparu pour les marins prisonniers, comme pour les marins bloqués dans nos ports par des ennemis supérieurs en nombre. La paix survint, et l'opinion publique, injuste envers le malheur, regarda comme un sacrifice inutile et regrettable, les indispensables dépenses qu'exigeaient, à partir de 1816, la gestion d'une force appauvrie, et, si je puis ainsi parler, l'administration de sauvetage, qui s'appliquait aux débris de notre puissance navale.

A cette époque, les écrivains économistes ou politiques les plus populaires partageaient le préjugé général contre la marine et contre les colonies. La France n'était pas faite pour prendre rang parmi les puissances maritimes ; elle y serait toujours très-secondaire, toujours battue, toujours chassée ! La France aussi n'était pas faite pour posséder des colonies ; ignorante, insouciant, et surtout inhabile à coloniser, elle ne formerait jamais que des établissements mesquins, onéreux, sans consistance et sans avenir.

Voilà, messieurs les pairs, toutes les incapacités dont gratifiaient la France des écrivains qui prétendaient comprendre et régenter la prospérité publique, la gloire nationale et les destins de la patrie.

Entre ces hommes de discours, et nous, hommes d'action, la lutte s'est établie. Depuis deux mois, nous commençons la

trentième année d'un conflit incessant, qui, pour une de ses journées, et ce ne sera pas la moindre, va compter la discussion qui s'élève devant vous : discussion qui met en jeu le triple intérêt de la marine militaire, de la marine commerciale et des colonies.

Mesurez les pas que déjà nous avons faits dans la carrière pour défendre ces trois intérêts indivisibles.

On voulait bien nous accorder que nos vaisseaux, par la science et la perfection des formes de leur carène, l'emportaient sur ceux de l'Angleterre. On nous trouvait inférieurs pour tout le reste : charpente navale, mâture, voilure, gréement, arrimage, installation, armement, on nous contestait tout. Eh bien ! nous avons tout perfectionné ; nous avons fait ce que faisait Rome avec les peuples rivaux ; nous leur avons emprunté les armes, les instruments les plus propres à donner la victoire. Avons-nous réussi ? J'en appelle à l'expérience : à la baie de Navarin, où quatre marines se trouvèrent en présence ; à la plage d'Alger, où nous avons débarqué 30,000 vainqueurs, sur le même littoral où Charles-Quint perdit sa force navale ; à Saint-Jean-d'Ulloa, qui rappela Duguay-Trouin triomphant à Rio-Janeiro, par sa valeur et son génie. Voilà l'efficacité de notre marine militaire.

En faveur des colonies, que n'avions-nous pas à faire ! Les Anglais nous rendaient nos possessions, mais ruinées ; des possessions où les cultures commerciales avaient été forcément abandonnées, attendu que leurs produits étaient traités comme étrangers sur les marchés de l'Angleterre, par des conquérants oppresseurs, et comme Anglais sur les marchés du vaste empire français et de ses alliés.

Le Gouvernement a-t-il imaginé quelque encouragement en faveur de ces cultures, à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Guyane ? Aucun. S'est-il montré libéral envers leurs productions ? Nullement. Des sucres qui payaient 6 fr. le quintal métrique avant la révolution, il les a taxés à 49 fr. 50 centimes.

C'est accablé par le poids d'un tel fardeau, si propre à ralentir la consommation, qu'ont travaillé les colons français.

Ici je diffère beaucoup avec mon savant et célèbre collègue le baron Thenard. Selon lui ces mêmes colons n'auraient fait aucun progrès, et seraient restés dans une apathie léthargique pendant la restauration ; je vais prouver le contraire.

A peine, en 1816, nos quatre colonies à sucre en produisaient-elles 17 à 18 millions de kilogrammes. Dès 1829, elles en produisaient 81 millions. Elles obtenaient ce magnifique résultat par des perfectionnements remarquables de culture ;

en adoptant le travail de la charrue; en variant, en perfectionnant l'usage des engrais, qu'on va chercher jusqu'en Europe; en ajoutant, pour les usines, aux forces de l'eau et des animaux, celles du vent et de la vapeur. Il me suffira de vous dire que, dès 1835, cent quarante-quatre établissements faisaient usage de cette dernière force, symbole et puissance de l'industrie la plus perfectionnée.

Pour vous donner une idée de la grandeur de ces résultats, permettez-moi de les comparer avec ceux qui rendirent si célèbre notre opulente colonie de Saint-Domingue, aux plus beaux temps de sa splendeur.

De 1787 à 1789, lorsque allait commencer la révolution française, Saint-Domingue ne produisait, par année moyenne, que 69 millions de kilogrammes de sucre (1).

Par conséquent, dès 1829, nos quatre colonies à sucre en produisaient 12 millions de kilogrammes de plus que Saint-Domingue; elles en produisent aujourd'hui 20 millions de plus que cette île, je le répète, aux plus beaux temps de sa splendeur.

En quatorze années de restauration, les colons français venaient de résoudre un grand problème, ils avaient quintuplé leurs produits; ce magnifique résultat, ils l'avaient obtenu malgré la baisse progressive du prix des produits coloniaux.

Dans les premiers temps après la paix générale, le prix du sucre surpassait encore *cent francs*, le quintal métrique, sur le marché colonial; dès 1829, le prix n'était plus que de 60 f.; huit ans plus tard, et par les malheurs d'une concurrence désastreuse dont nous expliquerons les causes et les effets, il descendait au-dessous de 50 fr.; enfin, dans l'année 1839, il tombait jusqu'à 40, à 35, et même à 30 fr. le quintal métrique. C'étaient des prix de ruine.

Constatons d'abord un fait d'une haute importance; c'est qu'une diminution énorme dans les prix du sucre, aux colonies, s'est opérée par le seul progrès des cultures, et par la concurrence des sucres coloniaux entre eux.

En 1828, le sucre de betteraves, favorisé par des immunités dont je vous montrerai dans un moment l'étendue, ne pouvait alors exercer aucune influence sur les prix du marché métropolitain; puisque les fabriques en activité ne rendaient encore que 2,585,000 kilogrammes de sucre indigène; quantité dont la consommation passait inaperçue, en présence des 81 millions de sucre provenant de nos colonies.

(1) Enquête de 1828, par le comte de Saint-Cricq, ministre du commerce.

Mais dès 1828, les agriculteurs métropolitains apprenaient à se rendre compte des avantages d'une exemption d'impôts qui déjà représentait, par hectare produisant la betterave à sucre, *six cents francs d'immunité*.

Aussi voyez, messieurs les pairs, comme, à partir de ce moment, grandit avec rapidité cette culture qui devait bientôt occasionner au trésor des pertes énormes, et précipiter nos colonies dans la ruine.

De 1828 à 1831, en trois ans, la production du sucre de betterave avait triplé; trois ans plus tard elle avait plus que sextuplé; trois ans après elle était dix-sept fois plus grande qu'en 1828 !...

Avant que le Gouvernement pût obtenir que le plus léger impôt vint atteindre un produit qui se développait à prix d'or, passez moi le mot, par l'engrais extrait du trésor public, nos finances avaient déjà perdu 91 millions de francs; et nos colonies étaient jetées dans la misère par l'effrayante iniquité qui frappait leurs produits d'un impôt énorme, 50 fr. par quintal !

Depuis 1837, pendant six années, on a trois fois essayé de mettre en balance les conditions commerciales du sucre colonial et du sucre indigène, sans obtenir d'autre résultat que de ruiner tour à tour un grand nombre de producteurs, et dans nos colonies, et dans la métropole.

J'ai souhaité, j'ai rêvé la prospérité simultanée des deux cultures, et des deux exploitations rivales; j'ai cru longtemps qu'on l'obtiendrait en s'élevant vers l'égalité de l'impôt. Il a fallu qu'une expérience progressive et de plus en plus concluante, élevât sa voix cruelle, pour dissiper des illusions qui souriaient à mes espérances.

Quel que soit l'intérêt que je porte à la prospérité de nos cultures d'outre-mer, ne croyez pas, messieurs les pairs, qu'elles m'aient laissé jamais insensible aux malheurs de leurs rivales au sein de la mère-patrie : ces malheurs, je me suis fait un devoir d'en étudier la cause, d'en observer les progrès et d'en chercher le remède.

L'immunité même, supérieure à 600 fr. par hectare, dont a joui jusqu'en 1838 le sucre de betterave, a permis que d'imprudents industriels établissent leurs exploitations en des lieux choisis sans discernement, mais qui procuraient encore de légers bénéfices; tandis qu'il s'en faisait d'énormes dans les établissements créés à proximité des meilleurs terrains, dans les départements où l'agriculture est le plus avancée, où le combustible est à meilleur marché, où les moyens de transport sont le moins dispendieux.

Qu'est-il résulté de cette extrême inégalité de conditions? C'est qu'à partir du moment où l'on a frappé la betterave d'un premier impôt, égal seulement au cinquième de celui qui pèse sur le sucre colonial, les sucreries indigènes les plus mal situées se sont trouvées en perte. Dès qu'elles ont dû subir l'impôt de 15 fr., la ruine est arrivée pour elles, et leurs imprévoyants propriétaires ont été contraints d'abandonner des entreprises mal conçues et mal calculées.

A la fin de 1838, première année où l'impôt atteignait le sucre indigène, ce sucre était produit par 575 fabriques.

Au 1^{er} janvier 1840, on ne comptait plus que 420 fabriques; 155 avaient disparu dès le premier choc. Au commencement de l'année 1843, il ne restait plus en activité que 384 fabriques.

Enfin, d'après les renseignements que j'ai pris, au commencement de la campagne prochaine, il ne restera plus guère que 340 fabriques en activité.

En 1838, cinquante-six départements s'adonnaient à la production de la betterave.

Au moment où je parle, trente-huit départements s'adonnent encore à cette industrie, onéreuse au plus grand nombre.

En 1844, à peine comptera-t-on vingt départements qui continueront la lutte, et ce nombre diminuera par degrés rapides.

La production se concentrera tout entière entre quatre à cinq départements du nord qui resteront les derniers, qui mettront à profit la ruine de tous les autres, et qui s'enrichiront d'une concurrence éteinte par la chute de leurs rivaux métropolitains, pour prolonger le combat avec les colonies jusqu'à l'extinction finale d'une des deux industries.

Des infortunes du même ordre se sont produites dans nos colonies d'Amérique. De 1835 à 1840, dans le court espace de cinq ans, sur 1,065 exploitations sucrières qu'offraient la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, 125 ont disparu par la ruine de leurs propriétaires; mais la ruine de ceux-ci n'a pu tirer de la détresse les colons qui continuent la culture et l'exploitation de la canne à sucre.

Depuis plus d'une année l'immense majorité des fabricants de sucre de betterave, se reconnaissant incapables de lutter, à conditions égales, non pas seulement contre l'industrie coloniale, mais contre l'industrie indigène de quelques localités privilégiées, ont publiquement déclaré qu'il n'existe plus pour eux qu'un seul moyen de salut : c'est l'abandon définitif de leur culture, moyennant équitable indemnité.

La pensée première de cette opération hardie, mais judiciaire, appartient à M. le ministre des finances, qui n'a pas craint de la mettre au jour, il y a plusieurs années, et qui depuis l'a défendue avec autant de lumières que de conviction et de courage.

C'est seulement en 1841, après un examen approfondi de la guerre implacable que se livraient les deux industries rivales, c'est alors seulement que j'ai reconnu la solution proposée par la personne éminente que je viens de citer, comme la seule qui pût mettre un terme à d'immenses malheurs, qui pût prévenir des faillites imminentes et nombreuses, qui pût éviter à des tiers le contre-coup de ces ruines.

Dès qu'une fois je me suis convaincu que le bien public était ici d'accord avec la voix de l'humanité, je me suis jeté plein d'ardeur, dans la route qui pouvait conduire au but, à mes yeux, le plus utile et le plus honorable.

J'ai recherché soigneusement tous les faits qui pouvaient répandre la lumière sur les graves questions qu'allait soulever une détermination de si grande importance.

J'ai fait valoir successivement ces raisons et ces faits devant les chambres de commerce de tous les ports du royaume, devant les conseils généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures, enfin devant le conseil supérieur du commerce.

J'espérais, dès la session dernière, qu'un projet de loi, dont le principe était admis par le ministère, serait présenté sans retard; je me suis, avec tous mes amis des ports, de la marine et des colonies, indigné vivement contre la lenteur et la circonspection du Gouvernement pour apporter remède à des maux dont il apercevait comme nous la gravité croissante. Je reconnais aujourd'hui que j'avais tort de le blâmer. Il n'était pas encore temps de lutter avec chance de remporter la victoire.

En attendant, je n'ai pas voulu perdre un jour, un moment. J'ai renouvelé mes démonstrations, mes prières, mes instances auprès des départements maritimes. Certaines chambres de commerce, en des villes du premier ordre, qui, jusqu'à lors, avaient refusé d'adopter la suppression du sucre indigène en y joignant l'indemnité, éclairées à la fin sur les vrais intérêts du trésor, de la marine et des colonies, nous ont prêté le concours de leur imposante autorité. Les envoyés des ports sont arrivés de tous les points d'un littoral de 600 lieues, pour réunir en faisceau les résultats d'expérience puisés dans leurs localités et leurs commerces respectifs. Ils

ont publié des mémoires précieux, qui mettent ces résultats en lumière.

En même temps les cinq sixièmes des fabricants de sucre indigène, franchement ralliés à la pensée d'abandonner une industrie devenue par trop onéreuse, faisaient, avec plus d'énergie que jamais, entendre leur voix.

Mais il fallait lutter contre des préjugés enracinés depuis quarante années. La fabrication du sucre de betterave devait ses premiers progrès aux encouragements du grand homme qui commande encore aux imaginations, ainsi qu'aux beaux jours de ses conquêtes, il commandait à la victoire. C'en était assez pour qu'on regardât comme un culte envers sa mémoire, la protection, la défense et la conservation de cette industrie, onéreuse ou non.

En même temps les propriétaires de terrains propres à cultiver la betterave à sucre, ne pouvaient renoncer à la pensée d'un fermage énorme, tiré d'abord sur le plus clair des 600 f., et finalement des 330 f. d'immunité. Sans réfléchir à la ruine d'un nombre effrayant de fabriques, ils voulaient qu'à tout prix on conservât cette fabrication si dispendieusement privilégiée. En vain leur démontrait-on que, pour quelques accroissements de fermage sur un petit nombre d'hectares, le trésor public avait perdu, depuis la paix, 157 millions de fr. : c'était peu de chose à leurs yeux.

Et pourtant ce n'était pas tout ! Il faut ajouter à ce capital immense l'anéantissement de 115 autres millions qu'auraient gagnés les marins, les armateurs, les ouvriers et les capitalistes des ports, si la totalité du sucre indigène avait été remplacée par du sucre exotique; le consommateur, malgré cet admirable bénéfice des industries propres à la marine française, n'aurait pas payé plus cher ce produit plus avantageux.

Voilà des pertes que ne voulaient nullement prendre en considération les propriétaires des terrains afferchés pour semer la betterave à sucre.

Ils appelaient à leur aide l'agronomie devenue sophiste; ils invoquaient les lamentations profondes de toutes les sociétés d'agriculture, les clameurs périodiques de tous les journaux agricoles, et les gémissements officiels de tous les directeurs de fermes-modèles.

Ce n'était pas seulement, croyez-le bien, pour un intérêt circonscrit, étroit, égoïste, se cramponnant comme à sa proie sur la deux mille six centième partie du territoire; non! c'était pour l'ensemble de l'agriculture nationale, pour les intérêts généraux du royaume et pour le bien-être universel de la population française, qu'on affectait de réclamer...

Quand j'ai vu tous les préjugés si savants à prendre le masque de la patrie, il m'a semblé que j'accomplirais un acte de bon citoyen et d'ami de la vérité, si, dissipant ces prestiges, et bravant les erreurs accréditées, je m'adressais aux intérêts généraux qu'on abusait sur eux-mêmes, et si j'invoquais la faculté la plus précieuse et la plus caractéristique de l'esprit français; en un mot, si je faisais *appel au bon sens* de mes concitoyens.

J'ai présenté la vérité avec autant de simplicité, de clarté, d'évidence, qu'après un travail opiniâtre il m'était possible de le faire.

J'ai voulu parler, non pas seulement à l'esprit, mais aux yeux; et représenter sur la carte de la France la petitesse, l'exiguité de cette culture phénoménale, que la présence des intérêts particuliers prétendait grossir outre mesure.

J'ai réussi, du moins sous ce point de vue. Aussi l'on a cessé de préconiser, comme argument, les grandeurs de cette culture; grandeurs exaltées, magnifiées sans limites, jusque dans la chambre des pairs, lorsqu'eut lieu la dernière discussion sur la loi de 1840.

Ce n'était, après tout, qu'un faible avantage obtenu; ce qu'il fallait opérer, c'était la conviction de très-grands intérêts agricoles, industriels et commerciaux, abusés jusqu'à ce jour; et particulièrement l'intérêt de la culture des vignobles et du commerce des vins.

Probablement ces efforts incessants n'ont pas été sans quelques fruits; ils ont commencé dans beaucoup d'esprits une conversion graduelle, et produit sur les préjugés contraires un affaiblissement progressif.

Eh bien, malgré ces résultats, le temps, si nécessaire pour changer des idées préconçues, et pour rectifier des erreurs enracinées dans les esprits, le temps nous a manqué. Les préjugés, quoique affaiblis, sont encore restés les plus forts. Lorsque dans une autre enceinte, qui représente avec fidélité l'avancement ou la stagnation du pays, il a fallu décider, une imposante majorité s'est prononcée pour un système qui recule, au moins pendant plusieurs années, le triomphe complet de la culture coloniale; c'est-à-dire de la culture la plus avantageuse à l'égard du trésor public, du commerce maritime et de la force navale.

Loin de moi les subterfuges d'une vanité blessée, qui cherche à se consoler de la défaite, aux dépens des défenseurs. Il me paraît impossible d'être plus éloquent que deux orateurs illustres, lesquels, chacun à son point de vue, ont défendu la cause qui pourtant n'a pas triomphé. Il me paraît impos-

sible d'apporter des faits mieux recueillis et mis en valeur par une raison plus solide, une logique plus nerveuse, une autorité plus estimable que n'en ont offert MM. les ministres des finances, du commerce, de l'intérieur et de la marine.

Tant d'efforts, je le répète, dignes d'un succès complet, n'ont abouti qu'à conquérir une minorité composée des partisans réels de l'opinion si puissamment défendue, et des agronomes obstinés, qui ne voulaient pas même d'un moyen terme, et repoussaient l'égalité des droits, dans l'espoir de maintenir l'inégalité la plus choquante et la plus fatale à l'agriculture coloniale.

En présence de ces faits, je reconnais et je déclare qu'aujourd'hui je ne crois pas possible d'obtenir davantage de celui des trois pouvoirs souverains dont le vote est prépondérant et primordial en matière d'impôt.

Je vais plus loin. En voyant combien, après dix ans d'efforts soutenus, nous avons fait peu de progrès vers la destruction des préjugés maîtres du terrain, je crois impossible avant plusieurs années, avant les leçons sévères d'une nouvelle et grande expérience; je crois impossible, dis-je, d'opérer un changement décisif dans l'opinion publique et dans l'esprit des législateurs électifs, qui la personnifient de plus près et le plus directement.

Je n'aurai donc point la folie, par le vain espoir d'un avenir incertain et peu prochain, de rejeter une amélioration actuelle ou du moins voisine, lente à croître, il est vrai, mais croissante avec certitude, jusqu'à l'égalité des chiffres de l'impôt sur les deux sucres.

Je n'ignore pas combien le prolongement du *statu quo* jusqu'au 1^{er} août 1844 va laisser d'intérêts en souffrance, et dans la métropole, et surtout dans les colonies. Je déplore les infortunes qui se sont accrues encore par le tremblement de terre de la Martinique en 1839, et par celui de la Guadeloupe, au moment même où la commission de la chambre des députés préparait son rapport sur la loi des sucres.

Quel étonnant et pénible contraste offre ici le cœur humain ! aussitôt qu'on apprend ces immenses malheurs, une admirable sympathie se développe au fond des cœurs; partout les secours les plus généreux sont prodigués en faveur des victimes. Les Français de la métropole, devancés par ceux des îles épargnées, viennent, avec une générosité sans bornes, au secours des victimes d'un désastre sans exemple. L'étranger même rivalise avec nos concitoyens de la métropole et des colonies, dans tout l'archipel des Antilles : Espa-

gnols, Danois, Suédois, Anglais, tous envoient à l'envi des secours. Quelques îles dépendantes de la Grande-Bretagne ont souffert aussi, mais incomparablement moins que la Guadeloupe, par les secousses du même tremblement de terre; eh bien, les assemblées législatives des colonies anglaises ont voté des secours plus grands aux victimes de la Guadeloupe qu'à celles de leurs propres îles. Admirable bienfaisance, qui s'élève au-dessus des préjugés nationaux et qui fait pour le rapprochement des peuples plus encore que ne pourraient faire la modération et la sincérité des gouvernements!

Voilà quelle est la bienfaisance des Français métropolitains et des étrangers pour soulager la misère de ceux qu'accable un désastre grand et visible. Mais les malheureux pères de famille, qui par les vices, par l'inégalité, je ne veux pas ici dire l'iniquité de la loi, voient leur fortune écrasée sous les tremblements d'une concurrence que le législateur rend mortelle au moyen de ses funestes mesures, elles n'émeuvent pas les cœurs! l'appauvrissement, les dettes, la faillite, le déshonneur pire que la mort, la pauvreté fatale à l'homme honnête et laborieux, dont la fortune s'affaisse et périt sous l'inégalité des charges, et sa famille dépouillée qui vivra dans le dénûment, tout cela nous laisse insensibles.

On votera pompeusement, comme un retour à la justice, le grand principe de l'égalité des charges; mais en laissant subsister une inégalité résultant des frais de navigation imprudemment, indécemment négligés! Ce qui produit non pas l'égalité, mais une *inégalité* de 56 p. 0/0, au détriment du planteur colonial...

Cette égalité, toute illusoire, toute mensongère qu'elle est, on la vote dès aujourd'hui; mais, quant à son dernier accomplissement, on l'ajourne à cinq ans! Trois années d'attente et de souffrance, ne serait-ce pas assez? on juge que c'est trop peu! On votera la nécessité d'un premier soulagement à la détresse des colons; mais, pour l'opérer après quinze mois de misères... hélas! bien des infortunés achèveront de succomber dans l'intervalle; on ne daigne pas même y réfléchir.

Si j'invoque ainsi la pitié sur l'infortune des colons, je ne invoque pas moins sur l'infortune d'un grand nombre de métropolitains que la loi nouvelle fera succomber tour à tour. Voilà pourquoi, je le répète, j'aurais cent fois préféré l'indemnité moyennant l'abandon de leur industrie ruineuse. Je déteste la froide impassibilité de ces théoriciens économistes qui disent, des fortunes privées, ce qu'il y a cinquante ans

certaines hommes d'État disaient des colonies : *Périssent les fortunes plutôt que les principes*. Le premier principe, le principe supérieur à tous les autres, c'est celui de l'humanité; il entraîne à lui tout le reste; il ferme toutes les blessures, et ses bienfaits font circuler dans le corps social une force réparatrice qui rend au centuple la valeur des plus larges sacrifices.

Hélas! aujourd'hui les cœurs les plus généreux de la noble chambre se voient obligés de renfermer stérilement en eux-mêmes un sentiment si naturel aux Français. L'âpreté des intérêts en conflit, l'opiniâtreté des préjugés soulevés, tout s'oppose au triomphe de la pensée la plus généreuse et du parti qui serait en même temps le plus politique. Celui des trois pouvoirs, qui vient de suivre une autre voie, ne rebrousse pas soudain dans une triste carrière, pour déjuger ce qu'il croit avoir équitablement établi. Afin d'arriver plus vite au but que nous voulons atteindre, nous compromettrions le peu de bien qui se cache au fond de la loi telle qu'on nous la présente; et dans l'espoir de rendre aux colonies la complète prospérité, nous ne ferions en réalité que prolonger sans résultat leur agonie.

Il faut que la solution, imparfaite, insuffisante, qui nous est proposée, soit mise en exécution; je forme des vœux pour qu'elle ne renferme pas des conséquences aussi funestes que mon expérience les prévoit. On va souffrir, et dans les colonies, et dans les ports, et dans les départements où s'exploitent les sucreries indigènes; des fortunes vont succomber tour à tour. Quelques heureux résisteront; ils survivront, mais avec des bénéfices appauvris d'année en année.

De quel côté pourra-t-on prolonger plus longtemps cette coupable lutte, où le législateur ordonne, à des industries rivales et placées dans des conditions profondément différentes, de combattre jusqu'à ce que l'une succombe; de même qu'au moyen âge, la féodalité recourait à ces jugements par le combat, que l'homme ne rougissait pas d'appeler les jugements de Dieu: tandis qu'ils n'étaient au fond que les jugements de notre barbarie!

Pour moi, j'assisterai comme un fidèle ami celle des parties contendantes qui m'a choisi pour témoin, et mes conseils ne lui feront pas défaut pour remporter la victoire.

Dans la métropole, la science a déjà prodigué ses découvertes et ses bienfaits afin d'obtenir, des produits du sol, tout ce qu'un art ingénieux peut en extraire.

Dans les colonies, de ce côté, tout est à faire, et le progrès est immense. En peu d'années, sans augmenter d'un seul

homme le nombre des travailleurs, ni d'un seul hectare l'étendue des terrains cultivés, au lieu de 89 millions de kilogrammes de sucre actuellement récoltés dans les meilleures années, on peut en récolter plus de 200 millions; c'est-à-dire trois fois autant que la France en récoltait à Saint-Domingue, lorsque les cultures de cette grande île étaient l'admiration de l'univers.

Eh bien, ce que la science démontre comme étant possible, nos colonies l'accompliront. Les capitaux manquent à leur misère; la métropole en fournira. Dès à présent, d'habiles et généreux citoyens forment une grande association pour transporter aux Antilles les appareils les plus perfectionnés; pour établir, au milieu des territoires les plus fertiles, des exploitations centrales, où le colon n'aura plus qu'à porter ses roseaux sucriers, et sera délivré des frais, si pesants aujourd'hui, qu'il supporte afin de retirer moins de la moitié du sucre que la canne renferme.

La Guadeloupe, en février dernier, a vu ses moulins, ses cylindres, ses appareils de cuisson, bouleversés par le dernier tremblement de terre. Des établissements perfectionnés, moins nombreux, plus complets, plus vastes, plus productifs et plus économiques vont remplacer les anciens; et la richesse, dans un prochain avenir, sortira des débris d'une immense misère.

Il faudra bien que la Martinique, et Cayenne, et Bourbon, suivent l'exemple de la Guadeloupe, sous peine à leur tour d'être écrasés par la concurrence de cette île régénérée dans sa principale industrie. Voilà le progrès que j'annonce avec confiance; progrès que je hâterai de tous mes vœux et de tous mes conseils, si ma faible voix peut obtenir quelque crédit chez mes amis d'outre-mer.

La marine française, qu'eût favorisée la loi telle que le Gouvernement la proposait, la marine finira par gagner beaucoup aux progrès que je signale. Au lieu d'un transport d'aller et de retour jusqu'ici peu supérieur à 200,000 tonneaux, en quelques années, elle obtiendra, pour la navigation directe des colonies, un transport de 400,000 tonneaux, dans une navigation propre à former, aux parties les plus difficiles du matelotage, l'élite de nos gens de mer.

Je n'abuserai pas des moments de la chambre pour abonder dans le sens de mes propres idées, en expliquant, avec des preuves péremptoires, les défauts nombreux de la loi transitoire que nous sommes contraints d'accepter. Je regrette vivement la surtaxe échelonnée qui va croître pendant cinq années, et qu'on maintient pour atteindre et frapper les

perfectionnements. Jusqu'en 1833, cette surtaxe n'existait pas. Trois fois, depuis lors, le Gouvernement a proposé de l'abolir. J'ose espérer qu'un jour on en fera l'abandon ; cela formera la compensation nécessaire de l'abaissement des prix qui suivra nécessairement les progrès de la production du sucre colonial, par l'adoption des procédés perfectionnés. Le Gouvernement trouvera, dans l'accroissement rapide de la consommation qui suit toujours le bon marché, la compensation la plus ample à ce léger sacrifice. Tel est mon espoir de ce côté.

Quant à l'interdiction faite aux colons de s'adonner à la raffinerie du sucre, c'est un des articles que je suis le plus enchanté de voir dans la loi.

Je suis ravi de voir une prévoyance jalouse interdire à nos colonies, où l'intérêt des capitaux varie de 12 à 18 p. 0/0, de n'entrer pas en concurrence, pour le raffinage, avec des capitaux qu'on trouve dans la métropole à 4, à 5, à 6 au plus.

Je suis émerveillé de voir la prudence métropolitaine s'effrayer que les colons puissent avec succès acheter en France les appareils de raffinage, les transporter à 2,000, à 4,000 lieues ; les établir à grands frais et si loin, dans l'espoir insensé d'y soutenir la concurrence avec les raffineurs de Marseille, de Lille ou du Havre, qui trouvent à leur porte les fabricants de machines, et disposent à vil prix d'un combustible indispensable et ruineux aux colonies.

Mais par-dessus tout, je suis charmé que les puritains économistes, les hommes à grands principes, à théories distillées et vertueuses, ces hommes consciencieux qui n'admettent qu'un poids et qu'une mesure dans le sanctuaire des lois, qui proclament l'égalité comme le principe sacré qui doit régir les travaux de tous les Français, qui déclarent éloquemment qu'interdire une industrie, c'est faire acte de sauvages et de barbares ; je suis charmé que les mêmes hommes, dans la même loi, votent pour interdire aux colons l'industrie qui produit le sucre raffiné ; tandis qu'ils refusent, la main posée sur leur vertu, d'interdire aux métropolitains l'industrie qui produit le sucre brut.

Pour moi, qui n'aime pas tant d'étalage, et qui chéris peu l'inconséquence, je vote aujourd'hui pour interdire aux colons l'industrie du sucre raffiné ; parce que je serai prêt quand on voudra, comme on voudra, dès qu'il en sera besoin, à voter l'interdiction dans la métropole de l'industrie du sucre brut ; l'interdiction de la sucrerie betteraviste, condamnée à l'infériorité par notre climat ; condamnée surtout, par les grands intérêts du commerce maritime et de la force na-

vale, à laisser le champ libre à la production naturelle et plus avantageuse, sous tous les rapports, du sucre produit par nos plantations intertropicales.

Vu l'état avancé de la session, aucun amendement n'étant possible sans compromettre le sort de la loi, je l'adopte malgré ses nombreux et graves défauts.

(En descendant de la tribune l'orateur reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.)

RÉPLIQUE IMMÉDIATE

AU DISCOURS

DE M. LE COMTE D'ARGOUT

Séance du 27 juin 1845

MESSIEURS LES PAIRS,

C'est un devoir pour moi de répondre en peu de mots aux attaques si directes renfermées dans le discours de M. le comte d'Argout. Le noble pair a passé tour à tour en revue ses très-honorables et très-nombreux amis, pour les convaincre intimement d'inconséquence et de contradiction.

Au premier rang de ces respectables amis, la France entière se montrerait coupable de la plus monstrueuse inconséquence, si, passant aujourd'hui d'une protection très-partiale en faveur du sucre indigène, à d'autres règles d'équité, elle acceptait la pensée du projet primitif proposé par le Gouvernement, pour supprimer ce qu'elle a trop longtemps favorisé. . . . Telle est votre pensée.

Lorsqu'on a prodigué quarante-trois ans de faveurs à l'égard d'une industrie qui n'en a pas su profiter, et qui, loin de grandir assez pour vivre de ses propres forces, n'a fait que végéter

à force de soins artificiels, semblerait-on bien versatile de juger qu'il faut enfin mettre un terme à d'inutiles sacrifices?...

En 1828, les exploitants du sucre indigène promettaient qu'au bout de dix ans ils supporteraient l'égalité des charges avec l'industrie similaire des colonies. Cependant ils sont venus vous déclarer, douze ans plus tard, en plein conseil supérieur du commerce, devant les ministres, devant moi, devant vous, monsieur le comte d'Argout, qu'ils ne pouvaient pas, qu'ils ne pourraient jamais supporter cette égalité, qui serait leur mort; qu'ils préféreraient la suppression, sauf indemnité. Je le demande, est-ce le Gouvernement, et nous, et la France qu'on pourrait accuser de versatilité, si nous leur accordions ce qu'ils demandent, après leurs promesses oubliées, éludées, démenties!

Lorsqu'un Gouvernement a la longanimité d'attendre près d'un demi-siècle, et d'arriver à 157 millions de sacrifices avant de dire c'est assez, l'industrie insatiable qui demande toujours à vivre aux frais du trésor est-elle fondée à taxer de légèreté, d'inconsistance et de versatilité, ce Gouvernement dont rien n'a pu jusqu'à l'instant lasser la patience?

Voilà ma réponse aux premiers reproches lancés par le noble comte contre les auteurs de la loi.

Ensuite est venu le tour des honorables amis. Notre noble collègue a cru devoir chercher parmi des écrits publiés il y a cinq, six ou sept ans, quelques passages qu'il pût taxer, comme les personnes, de contradiction et de versatilité, en les comparant avec nos opinions soutenues devant cette chambre. Vous allez voir s'il en est ainsi.

D'honorables représentants des colonies, en 1836 et 1837, ont cru devoir demander en faveur de leurs commettants, que le sucre indigène fût soumis aux mêmes charges que le sucre colonial; ils ont invoqué la justice, le droit commun, l'égalité.

Je suis au nombre de ceux qui réclamaient d'après ces bases, en déclarant égaux en droits les Français d'outre-mer et ceux de la métropole.

Eh bien, aujourd'hui même, je ne demandais rien de plus, rien de moins que l'égalité; mais l'égalité réelle, complète et sans subterfuge.

Je fais bien plus: contraint que je suis par la fatalité des circonstances, je vote, non pas pour l'égalité, mais pour beaucoup moins; je vote pour une inégalité de charges qui fait peser sur les colonies, à cause des frais de navigation, d'em-

barquement, de débarquement, d'entrepôts et de port, 56 p. 0/0 de surcharge!!! En quoi donc mon honorable collègue trouve-t-il que moi aussi je cesse d'être patient, et me montre versatile?

Maintenant, vous-même, qui préférez, non pas l'interdiction et l'indemnité pour les sucreries indigènes, mais votre égalité chérie, comme principe inébranlable, réclamez donc avec moi cette égalité complète et vraie, ou je crains qu'à votre tour on ne vous trouve pêcher contre la conséquence rigoureuse de vos propres théories.

Quant à nous qui ne voulons la ruine de personne, aussitôt que les intéressés de la sucrerie indigène nous attestent que l'égalité, même apparente, va les ruiner, nous ne sommes pas impitoyables au point d'insister, en leur faveur, pour qu'ils succombent au nom d'un vain principe.

Pour moi, que fais-je? Je tends à la sucrerie indigène une main amie dans toutes les hypothèses. Veut-on indemniser? J'y consens. Ne veut-on pour elle qu'une apparence d'égalité des charges? J'y consens encore. Je vais voter avec vous, et vous m'attaquez! Que voulez-vous donc?

Vous ne voulez pas convenir que, dans cette lutte avec la loi modifiée, l'exploitation du sucre indigène devra bientôt succomber. Qui donc a prédit sa chute? Est-ce moi? Nullement.

Ce ne sont pas mes prévisions que vous puissiez ici révoquer en doute; c'est le dire d'un très-savant collègue, dont le nom seul, en ces matières, est d'une grande autorité.

M. LE BARON THENARD. Je n'ai pas dit cela.

M. LE BARON DUPIN. Pardon; vous avez bien mieux fait que l'affirmer, vous l'avez démontré avec un talent qui ne m'a laissé rien à désirer. Sans doute, dans la première partie de votre discours, tout entier à l'illusion des espérances requises pour les conséquences toujours heureuses, toujours brillantes de l'égalité, de la liberté dans la concurrence, vous avez été rassurant pour tout le monde. Mais bientôt après, par des raisons démonstratives empruntées à la science, vous avez fait voir, d'un côté, la sucrerie indigène arrivée presque au terme de ses progrès pour les quantités, pour les qualités, pour l'économie; de l'autre, la sucrerie coloniale ayant devant elle des progrès immenses, faciles, prochains, évidents, calculés: la quantité du sucre extractible, trois fois aussi grande que la quantité réellement extraite; la culture de la canne devant être séparée des travaux de fabrication du sucre, pour obtenir l'économie, la simplicité, la

rapidité, la qualité par une heureuse division du travail. Votre main savante a décrit le sacrifice, elle en a marqué le terme et la fatalité; mais votre délicatesse vous a fait éviter de prononcer ce mot que les Romains ne prononçaient jamais quand ils voulaient dire *la mort*. La chambre a compris.

Eh bien, si ce que dit la science est la vérité; si les colonies doivent triompher, et la sucrerie indigène succomber, je n'ai pas dissimulé que cette chute appliquée à des familles honnêtes, actives, intelligentes, laborieuses, m'affligerait profondément; que je ne voulais la ruine d'aucune industrie, et surtout d'aucun homme; que jamais l'amour aveugle de la concurrence ne m'égarerait au point de me consoler sur la mort d'une industrie rivale. Pour obéir à ce sentiment qui me semble si naturel, je consentais au sacrifice de l'indemnité, je l'ai dit, je le dis encore; et, loin d'en rougir, je m'en honore, pour les colons et pour moi qui les défends.

Mais nos marins, nos armateurs, et les ouvriers et les négociants de nos ports de mer, quelle situation leur avez-vous faite depuis la paix générale? Qu'avez-vous tenté dans l'intention de leur conserver une navigation si douloureusement défavorisée pour servir une industrie intérieure de la France au détriment d'une industrie d'outre-mer? Vous n'avez jamais tenu la balance égale entre cette culture intérieure et la culture coloniale, française au même titre. Quand, par ce moyen, la production factice et forcée du sucre de betterave a pu s'élever jusqu'à 50 millions de kilogrammes, c'était 50,000 tonneaux à la sortie et 50,000 tonneaux à l'entrée dont vous priviez les ports de mer; les ports étaient fondés à se plaindre; et certes, lorsqu'ils trouvaient que cette égalité, telle que vous la paîtrissez, ne serait qu'une égalité factice et mensongère qui laisserait sans contrepoids les charges de leur navigation, la vie de leurs matelots, le pain de leurs ouvriers et les bénéfices de leurs armateurs, les ports avaient raison d'être indignés.

Aussi, quand on leur a dit : Qu'aimeriez-vous mieux d'une égalité de cette nature ou de la suppression avec indemnité de l'industrie qui vous fait éprouver un énorme dommage, les ports ont fini par répondre : Nous préférons qu'on supprime et qu'on indemnise.

Comment, objectera-t-on, les ports ont-ils été si tardifs à se rendre à l'évidence, en faveur de leur propre intérêt? Il faut bien l'avouer, messieurs les pairs, il existe en France une faiblesse, une peur, qui fait qu'un certain nombre de personnes n'osent pas défendre leurs propres intérêts lorsqu'on leur dit : vous attaquez les principes, vous êtes illibéraux, vous offensez la théorie, et tous les grands mots en usage. Eh! bien,

pour les ports de mer, les chambres de commerce n'osaient pas réclamer, et c'est seulement à la fin, lorsqu'on est venu leur dire : le sucre indigène déclare lui-même qu'il ne peut pas vivre à des conditions d'égalité ; il demande sa propre suppression, sauf indemnité, qu'ils ont répondu : Nous ne nous opposerons pas au bienfait que lui-même réclame. Voilà comment les ports de mers sont arrivés à cette concession, non point pour le plaisir puéril de se contredire, mais poussés à la fois par leurs plus chers intérêts, et par les intérêts de leurs antagonistes. Ne leur faites donc pas un crime d'avoir été généreux ; si c'est inconséquence de paroles, c'est conséquence de bonté pour de nobles cœurs.

J'avais besoin de dire ces mots afin de prouver qu'ici personne n'est en contradiction avec soi-même, et justifier en même temps mes dignes amis des ports de mer.

Les objections de notre honorable collègue ont porté sur toutes les hypothèses, et toujours pour rendre ses réponses défavorables à la suppression du sucre indigène avec indemnité.

Un mot d'abord sur l'intérêt du consommateur. Il est bien évident que ce qu'on doit craindre, ce n'est pas le renchérissement du sucre ; loin qu'il y ait eu jamais renchérissement, la baisse n'a pas été moindre de 45 p. 0/0, depuis la paix générale. Tout ce que nous demandons, c'est qu'on cesse d'imposer par l'inégalité, par les sévices de la loi, la baisse forcée, les prix de ruine, les taux de faillite dont est accablé le sucre colonial. Est-ce être trop exigeant ? est-ce opprimer le consommateur si nous vous demandons, pour toute grâce, que vous permettiez de vivre à l'infortuné producteur colon ?

Voilà, quant à présent, tout l'encouragement que les colonies demandent : c'est de ne pas mourir de faim.

L'honorable comte d'Argout a fait entendre, au sujet du sucre colonial, une singulière hérésie. Il n'existe pas, selon lui, de prix nécessaire pour cette production, parce qu'il y a des terres fertiles, des terres médiocres et des terres mauvaises dans les colonies. J'en conviens ; mais, au même titre, il n'y aurait pas pour le blé de prix nécessaire en France, où le blé est produit aussi par des terres excellentes, médiocres ou mauvaises. On ne pourrait donc pas assigner au prix du blé, la limite où l'encouragement à l'importation doit cesser, où l'encouragement à l'exportation doit commencer.

A travers les inégalités que balancent la valeur des terres et le taux du fermage, il existe cependant pour nos céréales un prix moyen nécessaire ; à tel point que si vous portiez une atteinte sensible à ce prix, vous ruineriez l'agriculture de la mère-patrie.

Je vous ai fait connaître hier que le neuvième des exploitations coloniales a disparu dans le court espace de cinq ans; vous savez aussi quel remède la sympathie de notre collègue imagine à de tels désastres. Vous souffrez, dit-il aux colons; vos dettes sont immenses, vos propriétés engagées; nous n'attendrons pas le retour de votre fortune; nous allons vous gratifier de l'*expropriation forcée*. L'ami que j'ai heurté boite d'une jambe : coupons-la lui, pour l'honneur de la chirurgie, et nous lui dirons : Marche en liberté; les grands principes de la science amputatrice ont le bonheur d'être satisfaits!

Mais cette mesure générale, subite, radicale, au fort de la crise que produit la dépression énorme des sucres, ce serait l'expropriation des colonies tout entières; et qui les achèterait? et que deviendraient les familles qui depuis deux siècles les ont défrichées et fécondées? Vous les chasseriez de la terre que leur courage et leur industrie ont fertilisée pour le bien-être et l'honneur de la mère-patrie!

Voyez si l'on a si bien senti qu'il fallait à tout prix sortir de la crise enfantée par la concurrence des deux sucres avant de prononcer l'expropriation forcée. L'année dernière, la chambre des députés, voyant suspendue la question des sucres, s'est refusée à voter la loi d'expropriation. J'exprime ici ma vive reconnaissance pour cet acte de justice, de politique et d'humanité.

On attendra donc la fin d'une déplorable concurrence que j'aurais voulu voir éviter par l'indemnité du sucre indigène supprimé; on attendra cet heureux terme avant de risquer la mesure impitoyable par laquelle notre austère antagoniste voudrait commencer...

Si notre honorable collègue se montre aussi peu sensible sur les désastres des fortunes coloniales, il ne me paraît pas beaucoup plus sensible à la décadence relative de nos intérêts maritimes et de notre navigation nationale. Pour motiver la joie qu'il éprouve en contemplant l'état actuel de notre commerce par mer, il a bien voulu citer les chiffres que j'ai consignés dans mon *Troisième appel au bon sens des départemens*, et même des législateurs. Je conçois qu'il m'ait accordé la préférence; car, entre tous ceux qui défendent l'opinion à laquelle je suis attaché, je crois être resté dans les plus justes bornes de la vérité, sans affaiblir, mais aussi sans exagérer nos progrès. La chambre va voir *de combien peu* se contente notre honorable collègue, pour ce qui revient à la France.

Pour que je sois satisfait, il ne me suffit pas que, depuis dix ou vingt ans, le tonnage des navires qui fréquentent nos

ports offre un chiffre grossissant. Ce qu'il me faut, c'est d'abord que l'accroissement du tonnage français dans nos ports ne soit pas plus faible que l'accroissement du tonnage étranger. Ce n'est pas assez : je veux qu'il soit le plus fort et le plus fort de beaucoup, comme en Angleterre et comme aux Etats-Unis. J'ai cette ambition pour mon pays.

Voyez, à seize années d'intervalle, les progrès comparés du tonnage dans nos ports :

Navires français.....	454,872 tonneaux.
Navires étrangers.....	1,071,875

Il y a seize ans le tonnage étranger ne surpassait que d'un onzième le tonnage français; et maintenant il le surpasse de plus de moitié. *Voilà notre rétrogradation relative!* elle m'afflige, elle m'humilie, elle m'inspire le désir brûlant de renverser ce progrès et d'obtenir un million de tonneaux en accroissement, pour les navires français, dans le laps de temps que l'étranger accroitra son tonnage de 400,000. La marine française s'honore d'avoir eu pour ministre notre noble collègue; je lui demande s'il ne partage pas ma pensée et mon désir? Qu'il fasse donc tout pour conduire à ce but notre navigation.

Notre honorable collègue a beaucoup parlé de coalitions; j'y suis novice, surtout en fait de politique. Il a parlé des propriétaires de vignobles. Peut-il s'étonner que les propriétaires des vignes du midi se soient enfin aperçus qu'on leur nuisait en ruinant les colonies intertropicales, pour sacrifier le sucre de la zone torride à la betterave du nord? Eux qui vendent aux colonies la moitié du vin qu'ils vendent à l'univers, n'ont-ils pas raison de compter pour beaucoup un semblable marché? C'est moi qui, du fond de mon cabinet, en jetant quelques teintes sur une carte, en réunissant quelques chiffres officiels, ai démontré la vérité bien simple; les propriétaires de vigne l'ont aperçue, voilà tout. Ils se rappellent aussi notre dernière discussion sur les pétitions vinicoles, et de quel côté se trouvaient leurs amis et leurs défenseurs; j'étais du nombre, et vous étiez contraire.

Je n'aborderai pas une dernière et grave question, qui viendra plus tard, qu'il faudra traiter en elle-même avec la circonspection; je dirai plus, le respect qu'elle mérite; sur laquelle aussi nous devons parler avec conscience et courage : c'est l'émancipation. Je ne crois pas qu'il convienne de mêler ce grand intérêt politique et moral à la discussion matérielle de l'impôt du sucre indigène; je fais mes réserves à

cet égard. Quand le moment sera venu, je ne craindrai pas d'exprimer toute ma pensée, dans le véritable intérêt de la société coloniale et de l'ensemble de ses classes, avec l'amour réel de la civilisation et de l'humanité. Mais en même temps, fidèle à mes maximes, je consulterai l'expérience, l'avancement actuel de la classe laborieuse, l'avenir, passez-moi le mot, de sa *laboriosité* ; son bonheur véritable, ses progrès moraux et religieux, étudiés, protégés avec sagesse ; je ne craindrai pas, je le répète, de formuler mon opinion, dès que l'instant sera venu de le faire avec utilité.

Je suis loin d'avoir parcouru le cercle infini de reproches et de mauvais présages adressés par notre honorable collègue aux défenseurs des intérêts de la marine et des colonies. Je crois en avoir assez réfuté pour qu'on soit convaincu, si je n'en réfute pas davantage, qu'il me manque seulement une chose ; c'est le temps. Si je parlais davantage, je craindrais de mettre à trop rude épreuve la patience de la chambre et celle de M. le chancelier. (Très-bien ! très-bien !)

EXTRAITS DU MONITEUR UNIVERSEL

des 27 et 28 juin 1845.

